



# Le St-U spécial Lundi 6 juin 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 27 juin 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone REC-1, sur le lot rénové 5 389 144, au numéro civique 2300, chemin du Lac Blanc, autoriser l'implantation des roulotte dans la marge de recul latérale, alors que la disposition (de la sous-section 9.8.1.3) du règlement de zonage numéro 217 indique que l'espace tampon ne doit pas être considéré dans le calcul de la marge de recul. Les marges de recul se calculent alors à partir d'une distance de 6 mètres de la ligne de propriété qui sépare la zone commerciales ou industrielle des autres usages.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉE À SAINT-UBALDE, CE 6 JUIN 2016**

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière